



Comité français pour l'environnement  
et le développement durable

COMITE DE SELECTION DU 22/04/03



## REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

### Une Charte régionale pour la haute qualité environnementale

Porteur du projet : **Professeur Jean-Claude Etienne, Président**  
Contact : **Laure Dugue, direction de l'aménagement du territoire**

La Région a décidé en 2000 d'engager une politique ambitieuse et durable de protection de l'environnement. Un partenariat étroit s'est tissé avec l'ADEME dans ce sens, se traduisant notamment par la création d'un Fonds Régional de l'Environnement, de la Maîtrise de l'Energie et du Développement Durable (FREMEDD). Traduction opérationnelle : la création d'une Charte régionale de développement de la qualité environnementale des bâtiments en Champagne-Ardenne, à laquelle ont adhéré vingt-cinq opérateurs publics et privés. La Charte a suscité des demandes exponentielles des acteurs territoriaux, ce qui a donné lieu en 2002 à la création d'un pôle de compétences spécifique. Plus de trente réalisations sont à l'actif de cette politique régionale.

#### 1/L'approche globale du développement durable dans le projet :

La démarche HQE est intrinsèquement fondée sur une approche globale (préservation de milieux, réduction des prélèvements et des consommations, santé et confort...). La Région a mis également l'accent sur la nécessité de renforcer les compétences de tous les intervenants de la chaîne de la construction-gestion des bâtiments et sur les partenariats entre les acteurs publics et privés de la construction.

Note d'évaluation par le comité d'experts



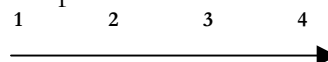
#### 2/La participation des acteurs concernés selon les phases du projet :

La Charte régionale a été élaborée et animée étroitement avec la direction régionale de l'ADEME. Ce partenariat s'est traduit en 2002 par le financement d'un poste de chargé de mission HQE à 80% par la Région et l'ADEME, le reste étant pris en charge par la Fédération régionale du Bâtiment, qui a assuré le recrutement d'un spécialiste.

Les signataires de la Charte sont aujourd'hui au nombre de 25, parmi lesquels l'association régionale HLM, l'OPAC de Troyes, la CRCI, la Chambre régionale des Métiers, la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment de Champagne-Ardenne, le CNDB, l'Agence locale de l'énergie de l'Ardenne, EDF, GDF, le syndicat mixte de traitement des déchets ardennais...

Chacun de ses signataires s'est engagé dans une action concrète de diffusion et de réalisation de la démarche HQE.

Note d'évaluation par le comité d'experts



### 3/ Les moyens mis en œuvre pour la participation et la mobilisation :

L'élaboration de la Charte est le fruit d'un cycle de réunions regroupant tous les acteurs de la construction, publique et privée de la région : collectivités, services et établissements publics, organismes professionnels et consulaires. Depuis 2002, le pôle qualité environnementale est animé par un chargé de mission. Il est hébergé par la Fédération régionale du bâtiment, et a pour secrétariat la Région.

Le pôle a pour missions :

- d'animer les réunions bi-annuelles du comité de pilotage, réunissant les signataires
- de suivre les évolutions de la démarche (certification) et de capitaliser les outils et ouvrages techniques
- d'appuyer les maîtres d'ouvrages et les maîtres d'œuvre (dé finition des missions du bureau d'étude HQE, programme technique, gestion du chantier...)
- d'identifier et de faire connaître les réalisations
- de préparer et de coordonner les actions de formation

Deux documents ont été conçus pour propager la démarche et faire connaître les premières bonnes pratiques issues de cette politique régionale :

- « La démarche HQE : réconcilier habitat et environnement », guide pratique et cassette vidéo destinés aux maîtres d'ouvrage
- « Quand tu construis pour l'avenir, tu construis HQE », fiches questions-réponses destinées aux apprentis du bâtiment des CFA et des lycées professionnels.

Note d'évaluation par le comité d'experts

1      2      3      4  
—————▶

### 4/ Le caractère novateur de la démarche :

La plate-forme de partenariat est particulièrement innovante, dans le sens où elle rassemble tous les acteurs concernés autour d'engagements concrets. Les signataires de la Charte ont non seulement participé aux travaux de diagnostic et d'élaboration du plan d'actions, mais ont également contribué à essaimer la démarche et à engager des réalisations concrètes de réhabilitation ou de construction.

Note d'évaluation par le comité d'experts

1      2      3      4  
—————▶

### 5/ Les acquis effectifs:

Trente réalisations ont été mises en œuvre depuis 2000, parmi lesquelles :

- la bibliothèque universitaire de Reims (Région)
- 80 logements étudiants à Troyes (OPAC de l'Aube)
- la piscine d'Épernay (Communauté de communes de pays de Champagne)
- les centres de tri des déchets de Rethel et de Fumay (Syndicat Mixte de Traitement des déchets Ardennais)
- la cité-jardin du Petit Bétheny (Le Foyer Rémois)
- ...

Note d'évaluation par le comité d'experts

1      2      3      4  
—————▶

**SCORE FINAL:    /20, Commentaires**

.....  
.....